



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 25 juin 2009 - 19h00

COMPTE-RENDU

Madame Laurence LE BOUILLE, animatrice du Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel, a présenté au Conseil Municipal la démarche relative à la mise en place d'un plan de désherbage communal.

Ce plan s'intègre dans une démarche plus globale visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces communaux, en intégrant la protection de la ressource en eau : elle se déroule suivant cinq étapes :

- 1^{ère} étape : l'inventaire des pratiques des agents des services techniques et cartographie des surfaces à désherber ou pas.
- 2^{ème} étape : la définition des objectifs d'entretien (désherbage strict, partiel ou non désherbage).
- 3^{ème} étape : classement des zones à désherber et choix des méthodes d'entretien.
- 4^{ème} étape : l'enregistrement des pratiques d'entretien.
- 5^{ème} étape : le bilan annuel du plan avec réajustement éventuel des objectifs d'entretien.

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 15 mai 2009.

2. Administration Générale

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée :

Décision 03-2009 : Signature convention d'honoraires avec la SCP LUCAS-GOUGEON.

Décision 04-2009 : Signature convention contrôle technique – NORISKO – extension école élémentaire du Gourandel (2 105 €).

Décision 05-2009 : Signature du marché de restauration scolaire et centre de loisirs avec Océane de Restauration.

Repas maternelle :	2.10 € H.T
Repas primaire :	2.27 € H.T
Repas adulte :	2.90 € H.T
Pique-nique :	2.19 € H.T (option)

Un débat s'engage sur la restauration scolaire et les produits bio et il est proposé de développer ce type de produits pour l'approvisionnement des denrées, cependant cette démarche se heurte à un problème de coût plus élevé qui peut rendre le prix du repas difficile à supporter pour certaines familles.

Le Conseil Municipal décide également de suivre l'évolution récente de la législation en matière de marchés publics (loi du 17 février 2009) et autorise, dans le cadre de la délégation consentie, le Maire à signer les avenants quelque soit le pourcentage d'augmentation de ceux-ci ainsi que les marchés sans limitation de montants. Il ne s'agit que d'une faculté que le Maire décide ou non de mettre en œuvre et qui permet une souplesse administrative.

- *Spectacle fête de la Musique – demande de subvention.*

Le Maire félicite les organisateurs de la fête de la Musique qui a connu un franc succès et demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour l'un des spectacles (« Cirque en Spray » - 1 200 €) au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant (50 %).

- *Spectacle service jeunesse – organisation et tarification.*

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à 25 € pour les jeunes de BAUD et à 27 € pour les jeunes extérieurs qui participeront à la sortie organisée par le service jeunesse (pour les 15- 20 ans) le 17 octobre 2009, pour assister au spectacle de Gad Elmaleh à BREST.

- *Convention de prestation du service MSA pour l'accueil du jeune enfant - signature.*

Le Maire est autorisé à signer avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) la convention de prestation de service pour l'accueil du jeune enfant.

- *Avenant au contrat de location du logement 4, rue Jules Ferry - BAUD.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de location du logement sis 4, rue Jules Ferry à BAUD afin de permettre au locataire de s'acquitter de sa consommation d'eau sur la base du volume relevé sur le sous-compteur du logement.

3. Finances.

- *Pavillons Armorique Habitat – rue des écoles – garantie d'emprunts.*

Le Conseil Municipal accorde sa garantie d'emprunts à la SA d'HLM Armorique Habitat pour la réalisation du programme de 6 pavillons locatifs rue des écoles à BAUD (290 401 € et 148 942 €).

4. Personnel communal.

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le tableau des effectifs est modifié par le Conseil Municipal qui décide de la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, d'un emploi de rédacteur chef et d'un emploi de Directeur Général des Services.

5. Urbanisme.

- *Loi ENL et révision du PLU.*

Messieurs Yvon LE CLAINCHE, adjoint en charge de l'urbanisme, et Alain LE PRIOL du service urbanisme, rappellent qu'au terme de la loi ENL (Engagement National pour le Logement) du 13 juillet 2006 et de l'article L 123-12-1 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal, trois ans au plus tard après l'approbation du PLU, doit engager un débat sur la satisfaction des besoins en logement, et le cas échéant sur l'échéancier de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser.

Ils présentent les objectifs du PLU sur l'évolution de la population, la création de logement et font le constat qu'ils sont actuellement remplis : il est donc proposé au Conseil Municipal de débattre sur l'opportunité d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Pour cela, il est possible de déterminer un objectif de population et un objectif de création de nouveaux logements et de les traduire en hypothèses :

- Hypothèse 1 : les zones constructibles sont largement suffisantes et il n'est pas nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones.
- Hypothèse 2 et 3 : les zones constructibles sont également suffisantes, il peut cependant être envisagé d'ouvrir modérément à l'urbanisation la zone 2AU.
- Hypothèse 4 : la zone 1AU sera insuffisante, il faudra ouvrir de nouvelles zones 2AU à l'urbanisation.

Le débat s'engage par la réflexion de Monsieur Bernard LE PALLEC sur l'évolution de la population dont il pense qu'elle ne sera pas aussi importante que les dernières années.

Il précise également que les zones 1AU et 2AU sont clairement identifiées et qu'elles ne laissent cependant pas de marges de manœuvre. Il est cependant possible de modifier le zonage de certains espaces pour les ouvrir à l'urbanisation, à condition de soumettre un dossier à la commission des sites en Préfecture.

Il est constaté que les logements collectifs ont progressé et qu'ils ont ainsi permis l'arrivée de jeunes couples qui ne trouvaient pas de logements à leur convenance il y a 5 ou 6 ans.

Par ailleurs, les terrains actuellement disponibles à proximité du centre-ville sont jugés suffisants pour accueillir de nouveaux logements collectifs et/ou individuels.

Aussi, considérant le développement futur de la commune, sur l'évolution démographique, l'évolution des besoins et l'évolution de la réglementation, il est décidé d'engager une révision du PLU.

- *Modification du PLU – emplacement réservé.*

Le Conseil Municipal décide de procéder à une modification du PLU afin de supprimer la totalité des emplacements réservés pour la création d'une voie de contournement et il charge le Maire de négocier avec les propriétaires de la parcelle AD 289 et AD 85 pour l'achat de ces terrains qui présentent un intérêt pour la commune.

- *Cession de la parcelle AH 1140.*

Le chemin non affecté à la circulation publique cadastré AH 1140 (142 m²) est intégré à la cession des parcelles AH 735 et YO 165 pour la création d'un cabinet médical rue du Pont Clas.

- *Lotissement communal « Les Hauts de Kervaise » - vente du lot n°12.*

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente du lot n°12 du lotissement « Les Hauts de Kervaise » pour un montant de 30 550 € (611m²).

- *Installations classées – enquête publique – SCEA de Kériquel à GUENIN.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande présentée par la SCEA de Kériquel en GUENIN en vue d'exploiter un élevage avicole de 44 788 animaux équivalents, après extension et création d'une unité de séchage de fientes.

6. Questions diverses.

Le Maire informe le Conseil Municipal des contacts pris avec la gendarmerie pour la construction d'une nouvelle caserne sur BAUD et le Conseil Municipal se déclare favorable à l'ouverture d'une réflexion sur ce dossier dont les modalités techniques et financières resteront à définir.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la commune de CAMORS de quitter le SIAEP et émet un avis favorable à son retrait.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'échange avec Monsieur Jean MANAC'H au sujet des cessions à Kergunodo et il informe l'assemblée que ce dernier est disposé à acquérir une partie de la parcelle YB 166.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion d'information du mercredi 23 juin 2009 sur la création de la Zone de Développement éolien (ZDE) et précise que le Conseil Municipal sera associé aux décisions relatives à ce dossier.